

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 3;
BLAVETTE, r. d. Lombard, 32.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de réimpression en publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

7 Mai 1881.

Campagne de Tunisie

Bizerte, 5 mai, 10 h., soir.

M. le général Bréard a débarqué cette après-midi. Le corps de débarquement est au complet et va être en mesure de commencer ses opérations sur une ligne dont Mateur sera le premier objectif.

Général commandant subdivision à ministre de la guerre.

Le Calle, 5 mai, 6 h., soir.

Une lettre datée du 4 mai que je reçois par un courrier de terre du colonel Delpech, commandant des troupes d'occupation de Tabarka, m'informe que, d'après les instructions du général en chef, il a accepté la soumission des Rouaïssia et des Ouled-Amor, tribus des Kroumirs occupant les bords de la mer, entre Tabarka et notre frontière.

Ces tribus ont amené au colonel Delpech 26 bœufs pour les besoins de la troupe, et se sont engagés à fournir les mulets nécessaires pour les transports, ainsi que 25 hommes par jour pour le déblaiement et la reconstruction du fort. A partir de dimanche, un marché hebdomadaire aura lieu à Tabarka. Le colonel Delpech a conservé comme otages les deux cheiks et quelques hommes des deux tribus soumises.

On télégraphie de Tunis à la France :

« Mustapha-Ben-Ismael a fait sortir de prison, où il était depuis six ans, un coquin très-dangereux, le nommé Caijd, et lui a donné une mission pour les chefs des tribus. Cet homme est parti, ce matin, chargé de 44 lettres. »

Un fait significatif est signalé par notre correspondant de Tunis. En quittant Souk-el-Arba et la vallée de la Medjerda, pour s'é-

lever au nord vers les Kroumirs, le général Logerot a placé le chemin de fer sous la garde et la responsabilité des tribus déjà soumises. Ce fait donne la mesure de la sécurité déjà rétablie dans cette région. Il est vrai que le frère du Bey n'est plus là pour exciter par sa présence les indigènes à la lutte. Ali-Bey a rétrogradé et il se trouve maintenant à Medgez-el-Bab, à 87 kilomètres à l'est de Souk-el-Arba et à 68 kilomètres seulement à l'ouest de Tunis. Il y a été rejoint par Si-Selim, qui est parvenu à se tirer des mains des Kroumirs, après certaines mésaventures, et en laissant chez eux, dit-on, son artillerie. (Temps.)

Chronique générale.

Les Tablettes d'un Spectateur ont reçu communication des renseignements suivants dont la gravité n'échappera à personne :

« Les députés chargés de consulter les conseils généraux au sujet de la question du scrutin de liste, ont rapporté, les uns à l'Elysée, les autres au Palais-Bourbon, des renseignements absolument contradictoires. »

« D'après les grévystes, la France tout entière veut le maintien du scrutin d'arrondissement; selon les gambettistes, la France est unanime à souhaiter le rétablissement du scrutin de liste. »

« Le fin Génois avait donné à ses amis une autre mission. Il s'agissait de sonder l'opinion pour savoir si, vu les préoccupations de la politique extérieure et à cause de certaines questions intérieures irritantes, il ne convenait pas, pour le bien des affaires, de proroger d'un an les pouvoirs des Chambres. Cette prorogation aurait été votée en une séance par le congrès. »

« Les députés chargés de la mission ont appris à M. Gambetta que les conseils généraux étaient catégoriquement opposés à cette prorogation, ce dont M. Gambetta parut fort contrarié. »

« A la suite de ce compte rendu, M. Jules

Ferry aurait réuni ses collègues et leur aurait déclaré qu'en arrêtant le programme des travaux de la session d'été, il fallait — c'est l'ordre de M. Gambetta — en exclure les questions capables d'aliéner à la République les intelligents du corps électoral : la démolition de la magistrature et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

« Ajoutons, en ce qui concerne la proposition du scrutin de liste, que M. Gambetta ne se fait pas illusion. Ses meilleurs amis ne lui ont pas caché que l'on avait perdu beaucoup de terrain; que, grâce au bruit fait autour de cette proposition, beaucoup de députés d'abord acceptants étaient devenus hostiles; et, enfin, qu'il avait eu tort de ne pas essayer d'emporter le vote brusquement à une heure où son éloquence aurait pu triompher des hésitations. »

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Le ministère de la guerre paraît très-pressé de terminer l'expédition de Tunisie. On donne surtout pour prétexte l'imminence des chaleurs, mais il pourrait fort bien, dit-on, y avoir d'autres motifs encore plus sérieux. »

« On est généralement assez surpris que l'occupation de Bizerte par nos troupes n'ait provoqué, de la part de l'Angleterre, aucune protestation. Il court, à ce sujet, dans certains cercles diplomatiques, un assez singulier bruit, dont je ne me fais l'écho que sous réserve. On prétend que la bienveillance du cabinet de Londres aurait été achetée au prix de concessions sur la question du traité de commerce actuellement en négociation entre les deux pays. Cette nouvelle, je le répète, bien qu'elle soit fort accréditée, a besoin de confirmation. »

« Dans les paroles prononcées, hier, à la Chambre des Communes, par M. Dilke, l'ami de M. Gambetta, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à Londres, vous remarquerez la déclaration suivante : »

« L'occupation permanente de Bizerte serait entièrement en dehors du but de l'ex-

pédition française, tel qu'il a été indiqué par le ministre des affaires étrangères de France à lord Lyons. »

Pour remédier aux inconvénients sérieux qu'a révélés dans notre système militaire l'organisation du corps expéditionnaire de Tunisie, on propose gravement de constituer un nouveau corps d'armée spécial ou, du moins, quelques divisions détachées (comme les divisions de cavalerie dites « indépendantes ») et qui seraient toujours tenues sur le pied de guerre. Quand une petite action deviendrait indispensable, on ferait marcher ce corps ou ces divisions.

L'expédient paraît grave, non-seulement à cause des charges nouvelles et permanentes qu'il ajouterait au budget déjà si élevé de la guerre, mais parce qu'il mettrait dans la main du gouvernement une force continuellement mobile, prête à agir aussi bien au dedans qu'au dehors, et dont le concours pourrait être demandé pour toutes sortes de projets, sans même qu'il y eût à en référer au Parlement.

Le gouvernement s'est ému, paraît-il, des nouvelles qui ont circulé et qui faisaient connaître les conditions imposées au Bey de Tunis. Il dément toute supposition de cette nature par la note suivante, insérée dans le Temps :

« Depuis deux jours les journaux français reproduisent, en l'empruntant à une feuille anglaise et en le représentant comme le résultat d'une délibération du conseil des ministres, un résumé de prétendues conditions que le gouvernement français aurait résolu d'imposer au Bey de Tunis. »

« Il importe de mettre le public en garde contre ces nouvelles absolument fantaisistes émanant, pour la plupart, de feuilles étrangères plus ou moins hostiles aux intérêts français en Afrique. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PROMENADE A TUNIS

Il y a peu d'années, par une matinée de printemps, on hissait le pavillon tricolore au grand mât de l'Éclair, et, quelques minutes plus tard, sortant majestueusement de la rade de Bône, le navire fendait les flots azurés de la Méditerranée.

Derrière nous, la ville, couronnée par sa citadelle, éparpillait sur les pentes ses maisons blanches à la chaux, ses églises et ses édifices publics; les masures maures, honteuses de leur misère, se cachaient à l'ombre des jububiers, et, tout auprès, les hôtels français, bâtis dans des proportions monumentales, s'enlevaient avec vigueur sur le ciel d'un bleu intense. Le mont Edough fermait l'horizon d'un côté, et sur un mamelon isolé, encombré de caroubiers et de myrtes, les ruines d'Hippone dominaient la magnifique plaine arrosée par la Seybouse, nageaient dans une brume vaporeuse. On distinguait, au milieu des broussailles de lentisques, les aqueducs à demi écroulés; on devinait, sous la rude végétation des cactus et des aloès, les souterrains et les citernes; on ressentait volontiers, par la pensée, les remparts, les bastions,

les armées de cette fière cité de saint Augustin, renversée, il y a quatorze siècles, par les soldats de Genséric.

Maintenant, un gourbi indigène, avec sa toiture de mousse et de feuillage, se dresse peut-être sur l'emplacement d'un palais. Un Arabe à cheval, le mousqueton en sautoir, le manteau blanc flottant sur l'étrier, passe insouciant près des temples d'autrefois, et un berger kabyle, appuyé sur son bâton, debout sur quelque crête, fait tondre à son troupeau l'herbe poussée sur les quais, parmi les fragments de frise et les colonnes de marbre réduites en poussière.

Le navire fuit toujours, bientôt il ne reste du rivage qu'une ligne empourprée.

On signale la Calle (1).

La Calle ! Que de souvenirs ce nom évoque ! C'est notre première station sur la terre africaine. C'est de ce rocher aride, de cette plage brûlée que la France est partie pour conquérir l'Algérie.

Plus rien autour de nous que l'immensité. En attendant de saluer les murailles crénelées et les minarets de Tunis, nous examinons curieusement nos compagnons de voyage : les Turcs fument leur chibouk et se livrent à des méditations de derviches; les Maltais, d'une indolence toute italienne, dorment sur les cordages; les Bischaris,

(1) A 236 kilomètres au nord-est de Constantine. Point extrême de nos possessions sur la frontière de Tunis.

plus pratiques, guettent l'occasion de voler quelque chose aux roumis (2).

Au milieu de cette foule bariolée, et en somme assez vulgaire, deux types superbes, le Kabyle des montagnes et l'Arabe du Sahara, se détachent avec la netteté des camées antiques.

Le Kabyle, c'est la personnification de l'indépendance et de l'énergie. Laboureur et guerrier, il aime la charrue et adore la liberté. Il sort d'une race dont l'origine se perd dans la nuit des temps et il garde intact le mâle sentiment de sa puissance. Il vit à côté de notre civilisation sans s'y mêler et sans la dédaigner. Seul, pacifique et fier, ressemblant à ces sommets titaniques du Djurjura (2) qui, sous ce climat torride, portent constamment une couronne de neige, le Kabyle, toujours prêt au combat, semble compter sur je ne sais quelle royauté de l'avenir.

L'Arabe, lui, est impétueux, inconstant, fantasque, autant que le Kabyle se montre calme et sédentaire. Né dans la plaine, cavalier par instinct, il préfère par dessus tout la vie nomade, les étoffes éclatantes, le bruit, les courses folles dans les déserts sans fin. Dresser sa tente de poil de chèvres dans les vallons de l'Atlas, la transporter dans les sables du Sahara, bivouaquer huit jours au fond des bois, non loin du lion qui ravage son douar,

(1) Nom donné aux Français dans presque toute l'Algérie.
(2) Montagne de la Kabylie.

s'oublier sur les grèves ensoleillées de la Méditerranée, telle est sa vie, telles sont ses meilleures joies.

— Ces deux hommes vous intéressent ? me demanda tout à coup un de mes compagnons de voyage.

— Oui.

— Eh bien, je viens d'apprendre qu'ils se rendent aussi à Tunis, et vont chasser la panthère dans les montagnes de la Régence. Il ne tiendra qu'à nous de suivre l'expédition.

— Bravo ! répondis-je, nous la suivrons !

Le lendemain, le soleil était à son déclin lorsque nous découvrîmes, au nord-ouest de Tunis, les ruines de Carthage. Ce n'est partout qu'un amoncellement de débris; un mur rongé, une arcade branlante rappellent mal les somptuosités de cette métropole célèbre qui fut la rivale de Rome. Sous un aqueduc géant, dernier vestige des splendeurs disparues, des femmes mauresques, parées de verroteries et de coraux, leurs chevelures d'ébène secouées par le vent du large, cueillaient des herbes aromatiques dans des paniers d'osier qu'elles chargeaient ensuite sur la tête des plus robustes.

Dans l'anfractuosité d'un rocher, des Bédouins déguenillés se livraient aux douceurs de la sieste, les chevaux erraient à l'aventure, et un artiste indigène, assis audacieusement sur une arche

Les dernières dépêches reçues par le gouvernement annoncent que, par suite de l'aman accordé à presque toutes les tribus des Kroumirs, la paix peut être considérée dès maintenant comme un fait accompli.

Il ne reste donc plus à régler que la question du traité avec le Bey, ou, pour mieux dire, d'un *modus vivendi* avec garanties.

Par un décret publié au *Journal officiel*, le général Farre est maintenu en activité de service dans le cadre de l'état-major.

Le 5 mai, le ministre de la guerre ayant atteint la limite d'âge, devait passer dans la réserve.

Cet officier de la cour opportuniste s'est fait octroyer une faveur exceptionnelle qu'il a refusée, hier même, aux brillants services du vaillant général Bourbaki, une des gloires de la France militaire.

Notre armée éprouvera une douloureuse impression par la nouvelle de cet étrange favoritisme. Dans les cercles militaires, on a déjà été très-ému par la retraite du général Bourbaki. On attend avec une fébrile impatience la vengeance que l'opinion publique seule peut infliger à cette double mesure prise par le gouvernement républicain : la comparaison éloquente des services rendus à la France par M. Farre et par le général Bourbaki que la presse conservatrice se chargera de mettre en parallèle.

Nous nous rappelons que lorsque l'amiral Jauréguiberry fut maintenu en activité, l'*Officiel* énumérait les services nombreux et les commandements exercés par l'ancien ministre de la marine. Cette fois, le décret n'est pas même motivé; serait-ce que des motifs manqueraient ?

On annonçait hier chez un ministre très-intime avec M. Gambetta, lisons-nous dans les *Tablettes d'un Spectateur*, que le général Farre avait reçu la promesse formelle d'obtenir le bâton de maréchal à la première promotion qui serait faite.

Le parti bonapartiste va faire paraître son programme en vue des élections générales.

Une première réunion a eu lieu à cet effet chez un député de l'Appel au peuple qui a remplacé M. Rouhier à la tête du parti; une seconde réunion a été jugée nécessaire pour arrêter les termes précis du programme qui indiquerait nettement la situation du parti et ses espérances pour l'avenir.

Le gouvernement s'y prend à l'avance cette année pour faire célébrer avec éclat, dans toute la France, l'anniversaire du 14 juillet.

Une commission composée de délégués des ministères va être nommée dans quelques jours pour arrêter le programme de la fête.

vermoulue, jouait, sur une flûte taillée dans un roseau, une complainte naïve.

A mesure que ce tableau, d'une simplicité biblique, se déroulait à nos regards, précisant les objets avec leurs formes et leurs couleurs, une tristesse invincible s'emparait de nous, car nulle part peut-être, comme devant Carthage effondrée, presque évanouie, on ne sent mieux l'instabilité des grandeurs et des ambitions humaines.

Nous entrons dans la « Goulette », c'est-à-dire dans le port de Tunis, et nous quittons le navire pour sauter dans une barque destinée à remonter le canal.

Enfin, voilà Tunis !

Construite en amphithéâtre, la ville a un aspect pittoresque et charmant. Le Bardo, résidence officielle du Bey, est du plus pur style mauresque. Les maisons carrées n'ont qu'un rez-de-chaussée, peu de fenêtres, et ouvrent sur des cours intérieures remplies de plantes exotiques. Elles sont toutes surmontées de terrasses, et, au crépuscule, les belles Tunisiennes y viennent chercher fraîcheur et repos.

En touristes curieux, nous parcourons un à un tous les bazars, et nous ne dédaignons pas les ruelles tortueuses et souvent malpropres où l'on remarque — non sans surprise — des colonnes de porphyre et des frontons sculptés enchâssés dans le torchis de pitoyables échoppes. Des vêtements

Prochainement, dit-on, sera célébré le mariage de M. Patrice de Mac-Mahon avec M^{lle} Bryant, fille d'un premier mari de la riche M^{me} Mackay, adoptée et dotée par le second; c'est un opulent porte-monnaie pour le fils du maréchal.

C'était avant-hier, 5 mai, le soixantième anniversaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

ALLEMAGNE. — Berlin, 5 mai. — M. de Bismark repousse toutes les ouvertures qui lui ont été faites par la Sublime-Porte pour intervenir dans la question tunisienne. Il se refuse à prendre la Tunisie sous sa protection et il engage le Sultan à ne plus insister sur ses droits de suzeraineté et à se contenter de sa protestation.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mai.

Le marché est animé et les cours sont fort bien tenus. Notre 5 0/0 cote 120.32 1/2. L'amortissable fait 86.90. On est à 91.05 sur l'Italien. L'obligation égyptienne est à 393.75, coupon détaché.

La Banque de France se traite à 5,500. Le Crédit foncier atteint, comme nous l'avions prévu, le cours de 1,700, on fait ensuite 1,697.50; mais la hausse ne fait aucun doute. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 735.

La Banque de Paris fait 1,290. Le Crédit lyonnais est sans mouvement à 900. Le Crédit mobilier est très-demandé à 755. La réalisation du contrat passé avec les liquidateurs de l'immobilière apporte à ce titre une raison très-sérieuse de hausse.

La Société générale est cotée à 745. La Société la Rente Mutuelle place dans le public de nombreuses obligations de 100 fr. 5 0/0. C'est un titre qui offre les meilleures garanties.

La Banque nationale continue à faire preuve de beaucoup de fermeté à 680.

Un placement de cet ordre représentant 8 0/0 par an devrait être adopté par tous les capitalistes qui ont des fonds disponibles. Le Crédit foncier Maritime est aux environs de 620. On cote 280 sur les Bons de l'Assurance financière.

La Banque de Prêts à l'industrie occupe une excellente position sur le marché. Cette Société obtient un véritable succès dans le placement de ses obligations Rente Industrielle.

Les capitaux se sont portés avec beaucoup d'empressement sur les actions de la Société générale de Fournitures militaires, ancienne maison Alexis Godillot. Les ordres d'achat absorbent presque à l'heure actuelle les trente mille titres mis à la disposition du public.

Ceux qui veulent mettre en portefeuille cette excellente valeur doivent se hâter.

Le Crédit Parisien est en meilleure demande. Les cours tendent à s'affermir et à se relever.

On cote 1,865 et 1,880 sur l'action du Suez. Nord, 1,855; Orléans, 1,335.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il y a eu hier une véritable révolution à l'Hospice de Saumur.

Trois pensionnaires de l'établissement, qui aidaient depuis fort longtemps les religieuses auprès des malades ou à des services divers, ont été expulsés dans un délai de deux heures pour avoir réclamé à la commission le maintien de l'aumônier.

Le temps nous manque pour donner le

multicolores fourmillent dans ces rues étroites et non pavées, des bijoux délicatement travaillés, des yatagans, des selles brodées étincellent au fond de boutiques sordides, des danseuses à la robe pailletée exécutent des pas dans un carrefour, des marchands ambulants offrent des frites et des oranges, des enfants, coiffés du fez écarlate, se roulent avec délices dans la poussière, et le soleil d'Afrique, ce magicien sans rival, fait oublier laideurs et banalités, tant il sait colorer les ruines et dorer tous les haillons !

Changement de décors comme dans une féerie.

Tunis est loin et nous galopons dans les gorges de la montagne avec le Kabyle et l'Arabe, nos compagnons de traversée.

La nuit est tiède, si claire, si étoilée qu'on distingue les gousses noires des caroubiers et les buissons de lauriers-roses éparpillés au milieu de la monotonie des sables.

Pas d'autre bruit autour de nous que les pas cadencés des chevaux, et au loin, dans les ciènes-lièges, la roulade d'un rossignol. Ce temps est très-favorable, dit-on, pour la chasse à la panthère; ces aimables bêtes en profitent pour visiter les parcs à bestiaux, et s'offrir, pour leur souper, un poulain ou un chevreau.

Nos montres marquent plus de minuit.

détail de cet incident. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Conseil général. — A la fin de la séance du 28 avril, le Conseil a passé à l'examen des vœux.

MM. Bruas, Bury et Haran demandent qu'une passerelle à l'usage des piétons soit annexée au pont viaduc qui va être établi sur la Loire pour le raccordement des gares de Saumur.

Ce vœu est adopté. MM. Gigot, Bineau, Bruas, Grignon, Bury et Haran émettent le vœu que la gare Sud de Saumur soit maintenue.

Ce vœu est approuvé. MM. de Soland, comte de Maillé, général de Rochebouët, Grignon, Bineau, vicomte de la Blotais, Richou, du Reau, du Chomellier, général d'Andigné, Guibourd, Souaudeau, de Mieulle, Bruas, Gennevraye, Billille, Arnous-Rivière, Ernest Oriolle, Chevalier, Gigot, de Terves, vicomte de la Bourdonnaye, comte Durfort de Civrac, présentent le vœu suivant pour le dégrèvement de l'impôt foncier :

« Considérant que l'agriculture et par conséquent la propriété rurale sont éprouvées par une crise et par des souffrances que personne ne peut contester et qui ont été mises particulièrement en lumière dans la discussion du tarif général des douanes; » Que la propriété rurale supporte les plus lourdes charges pour les dépenses de l'Etat, du département et des communes et qu'il est urgent de lui venir en aide; » Que le dégrèvement de l'impôt foncier serait un acte d'équité, de prévoyance et un encouragement précieux pour l'agriculture, la première de nos industries nationales;

» Par ces motifs, le Conseil général de Maine-et-Loire émet le vœu :

« Qu'au budget de 1882 on diminue de 40 millions la contribution directe immobilière sur les propriétés rurales non bâties. »

M. Varailhon fait au sujet de ce vœu, qu'il combat, des observations auxquelles répond M. de Soland.

M. Benoist déclare qu'il votera la proposition de M. de Soland; il n'espère pas qu'on obtienne un dégrèvement de 40 millions; dans ce cas, il demande qu'on limite le dégrèvement aux propriétés rurales de petite étendue.

Le vœu est mis aux voix et adopté.

Une loi votée par les deux Chambres a autorisé l'administration des postes à faire effectuer pour le compte des particuliers le protêt des effets de commerce impayés dont le recouvrement lui est confié. Le ministre des postes et télégraphes appliquera les dispositions de cette loi à partir du 1^{er} juin prochain.

ANGERS.

Les échoppes vont disparaître de nos rues et de nos places, dit l'*Etoile*. M. le maire d'Angers a notifié aux intéressés l'ordre de

Nous touchons au but, c'est-à-dire à l'endroit désigné pour établir l'affût. Désirant voir et non risquer d'être dévorés, nous nous écartons un peu et choisissons pour observatoire une roche plate séparée par un ravin du sentier occupé par les chasseurs.

Quel site sauvage et grandiose !

En bas, un torrent aux eaux bouillonnantes; en haut, les croupes sombres de la montagne; autour de nous à droite, à gauche, partout la forêt.

Chut ! On ne parle plus ! Il faut attendre, il faut écouter !... Soudain, dans le silence solennel, un rugissement prolongé, terrible, éclaté avec un fracas de tonnerre.

— Paix ! commande l'Arabe en tournant vers nous son visage transfiguré par l'enthousiasme; Allah est avec nous ! Au lieu d'une panthère, il nous envoie un lion !

Un lion !

A ce mot, mille visions de luttres sanglantes, de chair déchirée, de sang répandu tourbillonnent devant nous, et, avant que nous ayons pris une résolution, un lion, à la gueule béante, avec une crinière fauve rasant le sol, s'agit du taillis et se découpe superbement sur un pan d'azur.

Il se tient sur une corniche étroite, en face de nous, à deux ou trois mètres au-dessus de l'affût. L'Arabe l'ajuste le premier en tirant de bas en haut. Un grondement formidable suit la détonation,

démolir leurs échoppes d'ici au premier juillet prochain. Cette mesure a été prise en conséquence d'une pétition de quelques commerçants en boutique, jaloux de la concurrence des échoppiers. Nous regrettons cette mesure qui va enlever le gagne-pain à un certain nombre d'ouvriers. Nos démocrates auraient pu faire passer avant la question de concurrence et d'alignement les intérêts de cette petite industrie, si utile au pauvre peuple.

A l'occasion des fêtes de Saint-Nazaire, il est délivré, aujourd'hui 7 et demain 8 mai, à la gare d'Angers, des billets aller et retour de toutes classes, pour Saint-Nazaire, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 19 fr. 55; 2^e classe, 15 fr. 30; 3^e classe, 10 fr. 40. Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et des trains express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

LOUDUN.

Mardi dernier, le sieur Auguste Graulier, chef d'équipe à la gare de Loudun, exécutait une manœuvre, lorsqu'il fut tamponné dans le dos par un wagon qu'il n'avait pas aperçu. Il tomba dans l'entre-voie, mais fut aussitôt relevé par ses camarades. On constata deux blessures à la tête et une blessure à l'épaule; elles n'étaient, heureusement, pas aussi graves qu'on l'avait craint tout d'abord.

TOURS.

Les ouvriers ébénistes de Tours ont, paraît-il, l'intention de se mettre en grève. Plusieurs déjà ont abandonné les ateliers. Leur réclamation serait, dit-on, une augmentation de 40 0/0. (Indépendant.)

POITIERS.

Les ouvriers charpentiers de Poitiers viennent de se mettre en grève; ils demandent 50 centimes de l'heure. Une réunion a dû avoir lieu hier soir dans une des salles de la mairie.

NIORT.

On écrit de cette ville à l'*Union* :

« Un fait inouï s'est passé au conseil général des Deux-Sèvres. Il y a six mois, un comité, formé de tous les officiers supérieurs de la mobile, et présidé par M. Monnet, sénateur, avait ouvert une souscription publique dans le but d'élever un monument à la mémoire des mobiles des Deux-Sèvres morts en 1874. Ce comité avait cru devoir s'adresser au président du conseil général pour lui demander la subvention du département. Mais ce président, M. Antonin Proust, s'est opposé formellement à cette largesse et a fait rejeter par le conseil la demande de crédit; en revanche, il en a fait accepter une autre pour fêter dignement la date grotesque du 14 juillet. C'est pourquoi, outré d'une pareille façon d'agir, M. Tribert, un républicain

et au même instant, au travers de la fumée, j'vois un corps velu gigantesque, bondir dans l'espace.

Je ferme les yeux; si le lion franchit le ravin — et la chose semble aisée — il tombe au milieu de nous. Avec la rapidité de la foudre, le Kabyle prévient et presque à bout portant lui décharge son arme dans l'oreille. Ce coup devrait être mortel, mais la balle dévie; le lion, pareil à un cheval de race qui sent l'éperon, se dresse, se cabre, et sa patte, capable d'écraser un crâne avec la même facilité qu'un enfant broierait une coquille d'œuf, s'abat sur l'épaule du chasseur qui fléchit sur ses genoux.

Il y eut une seconde de suprême angoisse; un rugissement de rage déchira l'air, et l'homme et le lion, après une courte lutte, roulerent dans le ravin.

L'intrépide Kabyle fut relevé sanglant, évanoui près du lion mort. En tombant à genoux, il avait ouvert le flanc de son ennemi avec le poignard qu'il tenait entre les dents.

Quand l'aube commença à blanchir le profil des montagnes, l'Arabe sortit un cor et sonna un ballon retentissant, d'un effet vraiment merveilleux à cette heure matinale et dans ce lieu désert.

Les habitants des douars voisins comprirent le signal et se hâtèrent de monter pour adjuver la victime. A force de bras, on parvint, avec des

caïn de la veille, le doyen de la démocratie dans le département, sénateur inamovible et conseiller général depuis vingt ans, a immédiatement remis sa démission. C'est une leçon méritée que donne à M. Proust un des rares républicains aimés et estimés.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple d'hier :

Par qui le gouvernement sera-t-il représenté à Nantes et à Saint-Nazaire ? Sera-ce par M. Sadi-Carnot et par M. Cocheru ? Il paraît qu'hier rien n'était encore définitivement décidé ; imitant M. Grévy, les ministres se faisaient tirer l'oreille pour venir dans notre département. La panique avait gagné notre administration municipale et les préparatifs commencés pour recevoir les ministres à Nantes, ont été interrompus.

Cependant, ce matin, nous avons vu des ouvriers de l'administration occupés sur la place Saint-Pierre à planter des mâts vénitiens, ce qui indiquerait que l'on a réussi à mettre la main sur un ministre disposé à faire le voyage.

Le ou les représentants du gouvernement arriveraient demain, à 3 heures du soir, par un train spécial, et suivraient pour se rendre à la Préfecture les quais, la rue de Strasbourg, la place Saint-Pierre et la rue Royale.

Le soir, à 6 heures 1/2, un banquet sera offert aux ministres dans la salle de la Bourse.

LE MANS.

Le Journal du Mans annonce que l'inspecteur d'académie de cette ville a notifié au directeur de l'école libre de Sainte-Croix la décision du conseil académique de Caen et l'a prévenu que le licenciement complet de cette école devait avoir lieu dans huit jours.

Cette lettre la lettre suivante a été adressée par M. l'abbé Boullay, directeur de l'école, aux parents des élèves :

« Monsieur, l'iniquité est consommée : le conseil académique m'a suspendu pour trois mois et la fermeture immédiate de Sainte-Croix est prononcée.

Je suis déclaré coupable d'immoralité, parce que j'ai permis à des membres de la Compagnie de Jésus d'exercer dans mon établissement le droit, qui leur est conféré par la loi de 1850, de professer et de surveiller ; et près de 440 élèves, victimes de ce jugement, vont être dispersés et rendus à leurs familles trois jours après la rentrée de Pâques, deux mois avant les examens du baccalauréat.

Je laisse à la conscience publique le soin d'apprécier et de qualifier la décision du tribunal universitaire de Caen. Pour moi, fort de mon droit, j'attends de l'avenir la justice que me refuse l'iniquité des temps actuels, et je m'estime heureux d'avoir été digne de souffrir pour une cause si juste et si belle, pour la liberté de l'enseignement chrétien.

La lettre de l'honorable abbé Boullay est ferme et digne, c'est le langage d'un hon-

cultés inouïes, à monter le lion dans le sentier et à le charger sur deux muets du pays. Après quoi, brisés de fatigue et d'émotion, nous reprîmes tous le chemin de Tunis.

Aujourd'hui que les Français vont guerroyer en Tunisie, ces souvenirs de jadis me reviennent en foule. Il y a là-bas, sur cette terre féconde entre toutes et plus qu'ailleurs peut-être, vices, gloires et misères, maraudeurs et héros, absolument comme dans les savanes et les forêts africaines on rencontre des chacals et des lions. Mais la France, sûre de sa force, méprisera les uns et saura bien vaincre les autres.

MARIE DE BESNERAY.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

L'Echo Saumurois commencera, la semaine prochaine, la publication d'un feuilleton ayant pour titre : LE FILS DU GARDE-CHASSE, par Louis COLLAS, un de nos meilleurs auteurs.

Cet ouvrage, en trois parties, et divisé en vingt-huit chapitres, a été couronné par le ministère de l'intérieur et par la Société nationale d'encouragement au bien.

nête homme dont la moralité n'a rien à redouter.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'odieuse de cette mesure qui renvoie dans leurs familles des jeunes gens trois jours après leur rentrée dans l'école et à un moment de l'année où il leur est impossible d'entrer dans un autre établissement. Le ministre de l'instruction publique compromet à plaisir l'avenir de tous ces enfants. Comment qualifier cet acte ?

RENNES.

La rentrée des Ecoles des Frères a été très-brillante à Rennes.

Une foule nombreuse et sympathique, dit la Bretagne, stationnait aux abords de l'ancien couvent des Carmes, transformé aujourd'hui en école. Les pères de famille, pour témoigner eux-mêmes du respect et de la confiance que leur inspirent les Frères, ont tenu à conduire leurs enfants jusqu'à la classe.

A l'école laïque de la rue Saint-Melaine — école anciennement congréganiste — on compte une douzaine d'élèves ; l'école congréganiste des Carmes les compte par centaines, et même le Frère directeur a été obligé, à son grand regret, de ne pas admettre les élèves âgés de moins de six ans, pour insuffisance de local.

La souscription en faveur des Ecoles des Frères de Rennes, atteint aujourd'hui la somme de 94,700 fr.

On écrit de Vannes :

« L'abbé Leclanche, directeur de l'école libre de Saint-François-Xavier, dirigée autrefois par les Jésuites, a reçu une citation à comparaître devant le conseil académique de Rennes pour avoir favorisé la reconstitution d'une congrégation légalement dissoute. »

Ainsi, pour rendre grâce à Dieu d'avoir favorisé nos armes en Tunisie, le gouvernement semble recommencer la guerre contre les Jésuites.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 avril 1881.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Estelle Brisson, rue Saint-Nicolas.
- Le 2. — Hélène-Augustine Penverne, rue de la Visitation.
- Le 3. — Marianne Piéron, rue de la Porte-Neuve.
- Louis Nouri, rue Notre-Dame. — Félicie-Emilie Coulon, rue de la Basse-Ile.
- Le 4. — Marie Pasquier, rue de la Visitation.
- Le 5. — Yvonne-Désirée Derrière et Pierre-Marie Derrière, hameau du Petit-Puy.
- Le 7. — Maurice Dumont, rue Courcouronne.
- Georges Piau, Hospice. — Louise-Marie-Caroline Oger, rue du Puits-Neuf. — Elisabeth-Marie-Adèle Farcis, rue des Pâtiens.
- Le 8. — Madeleine-Clémence-Louise Fouchereau, rue de la Fidélité.
- Le 9. — Marie-Jeanne Audoin, r. des Capucins.
- Le 10. — Louise-Gabrielle Mercier, rue de la Tonnelle. — Joséphine Dufresne, Grand'Rue.
- Le 11. — Blanche Perrat, rue de Fenet.
- Le 14. — Ernest-Joseph Lorent, r. du Petit-Pré.
- Le 15. — Henri-Paul Moutin, rue de la Visitation.
- Le 17. — Louis-Marie-Auguste Perrin, au Château.
- Le 18. — Eva-Marie-Marguerite Neveu, rue du Collège. — Abel Lhomde, Hospice.
- Le 19. — Lucien Guignard, place de la Bilange.
- Le 20. — Maurice-Théophile Giton, rue du Roi-René.
- Le 21. — Gustave-Anselme Roger, rue de la Visitation.
- Le 23. — Francis-Marie-Alphonse-Joseph Poisson, rue de la Petite-Bilange.
- Le 24. — Albert-Frédéric Malécot, rue Saint-Nicolas.
- Le 25. — Clotilde-Laure-Léonie Desnain, rue de l'Échelle.
- Le 28. — Gaston-Pierre Lamy et Alica-Léontine Lamy, hôtel de la Gendarmerie. — Germaine-Marie-Camille Perare, rue Saint-Jean.

MARIAGES.

- Le 18. — Jules-Vital Champ, charron, a épousé Françoise-Marie Ceppe, chapeletière, tous deux de Saumur. — Paul Ouvrard, employé de commerce, a épousé Léonie Pilon, mécanicienne, tous deux de Saumur.
- Le 19. — René-Armand Cerisier, représentant de commerce, de Montsoreau, a épousé Hermance-Joséphine Ploquin, sans profession, de Saumur. — René Vincent, ancien clerc de notaire, a épousé Jeanne-Marie-Anne Dufour, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 21. — Jules Lucas, champagniseur (veuf), de Varrains, a épousé Marie-Louise Derouard, cuisinière, de Saumur. — François-Léon Desnain, bijoutier, a épousé Laure-Sophie-Louise Dелеu, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 23. — Louis Gillard, domestique, a épousé Louise Breton, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 25. — Alexandre Sir, cordonnier (veuf), a épousé Eulalie Poupain, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 26. — Jules Gautier, peintre, a épousé Victorine Pelouin, couturière, tous deux de Saumur. — Louis-Alexandre Durant, domestique, a épousé Marie-Louise-Alexandrine Renard, couturière, tous deux de Saumur. — Jean Poirier, cocher (veuf), a épousé Marie-Philomène Bourmancé, domestique (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — Louis Dalmace, fabricant de meules, a épousé Marie-Léontine Barbier, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Blanche Bourreau, 9 ans, quai de Limoges.
- Le 3. — Marie Picouleau, sans profession, 76 ans, veuve Guillaume Domergue, rue de Fenet. — Madeleine Anguille, sans profession, 85 ans, veuve Noël Boucard, Hospice. — Eugène Mordret, président du tribunal civil, 45 ans, rue d'Orléans.
- Le 4. — Joseph Ducrabon, 1 mois, montée du Fort.
- Le 5. — Françoise Rousseau, domestique, 30 ans, Hospice. — Anguste-Joseph Gilet, tourneur, 30 ans, rue de la Visitation.
- Le 6. — Marguerite-Françoise Guillot, 15 jours, rue Saint-Nicolas.
- Le 7. — Jean Anis, journalier, 80 ans, Hospice.
- Le 8. — Modeste-Victorine Lair, 3 ans, rue Notre-Dame. — Victorine Limousin, journalière, 61 ans, veuve Auguste Forgeau, rue du Temple.
- Le 11. — Félicie de Chastel d'Oricourt, sans profession, 76 ans, veuve Victor Luchaire (baron), rue Notre-Dame.
- Le 13. — Adolphe Nay-Chatillon, employé de commerce, 57 ans, rue du Portail-Louis. — Louise-Joséphine Fèvre, 10 ans, rue Saint-Nicolas.
- Le 16. — Adolphe-Jules-Louis Jousse, soldat au 66^e de ligne, 22 ans, Hospice.
- Le 18. — Jacques Maréchal, journalier, 75 ans, Hospice.
- Le 19. — Joséphine Guérin, journalière, 51 ans, épouse François Auger, rue de Fenet. — Marie-Victoire Moreau, sans profession, 93 ans, veuve Jean Jélusseau, quai de Limoges. — Adèle Zullig, professeur de piano, 66 ans, épouse Joseph-Guillaume Kerneis, rue Duncan.
- Le 21. — Marie Beupérin, 15 mois, place du Chardonnet. — Lucie Chalerier, 12 ans, Hospice.
- Le 22. — Céline Barbier, couturière, 45 ans, épouse Julien Septier, Hospice. — Jeanne Briand, marchande, 32 ans, épouse Louis Braisse, Hospice.
- Le 24. — Adélaïde Bellanger, sans profession, 81 ans, veuve Auguste Hillaire, rue de la Gueule-du-Loup.
- Le 25. — Louis-Étienne Bécharel, 2 mois, rue Haute-Saint-Pierre. — Alphonse Dézy, perruquier, 53 ans, Hospice. — Joseph Cadeau, cultivateur, 38 ans, au Petit-Puy.
- Le 26. — Léontine Joly, 7 mois, rue Nationale.
- Le 27. — Édouard Terrien, bijoutier, 27 ans, Hospice.
- Le 29. — Alfred-François-Louis Poucard, enfant de troupe, 17 ans, Hospice.
- Le 30. — Alphonse Ravault, domestique, 18 ans, Hospice.

Faits divers.

On mande de Nancy, 5 mai :

« Un lycéen, âgé de vingt ans, s'est suicidé par crainte de n'être jamais reçu à Saint-Cyr parce qu'il bégayait. »

On télégraphie de Nancy, 6 mai, à l'Agence Havas, que le principal du collège de Blamont a pris la fuite en emportant la caisse de l'établissement.

On vient d'écrouer à la prison de Loudéac le sieur Margue, instituteur laïque et républicain de la commune d'Illetaut, pour vol et faux. Un sieur Robert, agent-voyer républicain, qui s'entendait avec Margue pour faire ces faux et voler la commune, est en fuite. Margue était secrétaire de la commune en même temps qu'instituteur.

Le Printemps en actions.

De tous côtés on nous demande des renseignements sur la Société en commandite par Actions des Grands Magasins du « Printemps » de Paris, dont l'émission publique est annoncée pour le Lundi 16 mai prochain. Informations prises, voici les conseils que nous donnerons aux Souscripteurs :

1^o Cette affaire présente les garanties suivantes : contrôle constant du public, responsabilité absolue et personnelle du gérant, capital garanti par la valeur mobilière et immobilière des terrains et des immeubles ;

2^o M. Jules Jaluzot restant intéressé dans cette grande affaire, dont il gardera la direction en qualité de gérant, pour un quart environ du fonds social, soit pour 18,084 Actions, cette émission ne comprend donc plus que 61,916 Actions de 500 francs, qui sont émises au pair et sans aucune majoration ;

3^o Les versements s'opéreront de la manière suivante : 50 fr. en souscrivant ; 75 fr. à la répartition ; 125 fr. le 30 Novembre 1881 ; 125 fr. le 31 Juillet 1882, et 125 le 31 Juillet 1883. La libération anticipée des titres ne donnera lieu à aucune bonification, les paiements ayant été échelonnés pour répondre au fur et à mesure à l'emploi fructueux des capitaux ;

4^o Une Société en commandite par actions se différencie d'une Société anonyme en ce que dans une Société en commandite le gérant est légalement et civilement responsable de sa gestion, tandis que dans une Société anonyme, il lui suffit de donner

sa démission pour décliner toute responsabilité. La Société des Grands Magasins du « Printemps » est une Société en commandite par actions, ce qui revient à dire que les souscripteurs auront cette garantie considérable d'avoir la responsabilité personnelle de M. Jules Jaluzot engagée dans cette affaire ;

5^o Un intérêt de 5 % sera versé chaque année aux Actionnaires et payé en deux semestres égaux le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année. Ils auront, en outre, droit à un dividende de 50 % sur les bénéfices nets, dividende qui sera porté rapidement à 52 1/2 pour 100, dès qu'une réserve de trois millions de francs aura été constituée au moyen d'une faible retenue sur les bénéfices ;

6^o L'admission à la cote de la Bourse de Paris sera demandée ;

7^o Les Actions seront négociables après le versement du premier quart ;

8^o Les valeurs similaires donnent un intérêt d'environ 15 à 20 pour 100 par an.

En résumé, les Actions du Printemps constituent ce qu'on appelle vulgairement un « placement de père de famille » et nous engageons vivement nos lecteurs à ne pas attendre le 16 Mai pour souscrire et à profiter de la faculté qui leur est laissée de souscrire par correspondance, en envoyant à M. Jules Jaluzot, à Paris, sous pli cacheté et valeur déclarée, autant de fois cinquante francs qu'ils désirent d'Actions, à titre de premier versement.

Nouvelles à la main.

— Pourquoi, demandait-on à un écrivain républicain, pourquoi portez-vous toujours un ruban d'ordre étranger à votre boutonnière ? Attendez donc la Légion-d'Honneur.

— Je fais, répondit-il, comme les fermières qui mettent un œuf en plâtre dans le poulailler pour encourager la poule à y pondre un œuf véritable.

Nous trouvons ce mot d'enfant dans la chronique de l'Univers illustré :

« Un break chargé de monde traverse un village... On cherche l'église... Rien... Pas trace de clocher. Une petite fille d'une douzaine d'années, qui se trouve dans la voiture, dit tranquillement : — Eh bien... quoi... c'est un village civil. »

De Chicot dans le Triboulet :

— Que diable Gambetta va-t-il faire à Elbeuf ? — Se commander la veste du scrutin de liste.

Une anecdote dont fut le héros l'acteur Ravel qui vient de mourir :

Une nuit qu'il rentrerait chez lui après la représentation, un voleur l'arrête et lui demande la bourse ou la vie.

— La Bourse, lui répond Ravel, la troisième rue à gauche, la deuxième à droite ; vous trouverez un grand monument sur une place. Quant à la vie, je vous donne celui de me laisser tranquille.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500 FRANCS, au porteur ou nominatives.

Ces Obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : A Paris, au CRÉDIT FONCIER, dans les départements, AUX TRÉSORIERS GÉNÉRAUX ET AUX RECEVEURS PARTICULIERS, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ; DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

AU PALAIS DES MARCHANDS Grande mise en vente de BANCS, CHAISES, TABLES DE JARDIN UN BON MARCHÉ

M^{lle} BERGAULT, 4, rue du Temple, à Saumur, prévient les parents qu'elle aura un cours de dessin le jeudi, et que les autres jours, comme par le passé, elle donnera des leçons de français, ainsi que de musique vocale.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaufort.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-

gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, languenrs, congestion, névrose, dartrès, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalésicière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésicière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésicière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésicière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalésicière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)



CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 15 —	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.		
8 h. 15 —	11 h. 25 —	7 h. 40 soir.	4 h. 51 —		
11 h. 25 —	1 h. 17 soir.	4 h. 51 —	11 h. 48 —		
4 h. 55 —	7 h. 50 —				
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 35 —	9 h. 13 matin.	5 h. 50 soir.	6 h. 30 soir.	9 h. 50 soir.
12 h. 15 soir.	6 h. 45 —	3 h. 50 —	10 h. 47 —	11 h. 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 1/2	85	40	70	Comptoir d'escompte	1020	12	50	C. gén. Transatlantique	572	50	2	10
3 1/2 amortissable	87	30	80	Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1845			15
4 1/2 amortissable nouveau	95	70	16	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1670		25	Société autrichienne	715			
4 1/2	114		50	Obligations foncières 1877	358			OBLIGATIONS.				
5	119	85	65	Obligations communales 1879	458		50	Est	388			
Obligations du Trésor	512		3	Oblig. foncières 1879 3/4	456	25	75	Midi	390			
Obligations du Trésor nouvelles	520			Soc. de Crédit ind. et comm.	750			Nord	389	50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236		2	Crédit mobilier	760	10		Orléans	389			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504			Est	770			Ouest	386			
— 1865, 4 1/2	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1682	50		Paris-Lyon-Méditerranée	389	50		
— 1869, 3 1/2	399		1	Midi	1820	35		Paris (Grande-Ceinture)	385			
— 1871, 3 1/2	397		2	Nord	1852	50	7	Paris-Bourbonnais	389			
— 1875, 4 1/2	511		1	Orléans	1349		15	Canal de Suez	568			
— 1876, 4 1/2	514		2	Ouest	840							
Banque de France	5450			Compagnie parisienne du Gaz	1500	15						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
6 — 45	— (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	8 — 21	— omnibus.
8 — 56	— soir, omnibus-mixte.	9 — 40	— express.
1 — 25	— soir, omnibus.	12 — 40	— soir, omnibus-mixte.
3 — 32	— (s'arrête à Angers).	4 — 44	— soir, omnibus-mixte.
7 — 15	—	10 — 28	— express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION JUDICIAIRE

L'an 1881, le dimanche 19 mai, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

DE MAISON
TERRES ET VIGNES

Sises à Champigny, en Souzay, dépendant de la succession de M. Troin.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (319)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON

Avec cour, jardin, écurie. Rue Beaufort, 37.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, même rue, 41. (193)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A ARRETER
UNE PROPRIÉTÉ

Ville de Saumur, Ayant façade sur la rue de Poitiers et sur l'avenue de la gare de la Vendée, actuellement occupée par un établissement d'horticulture. S'adresser audit notaire. (291)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER
A LOUER OU A VENDRE
UNE MAISON

Avec DÉPENDANCES, Exploitée comme café, restaurant et hôtel.

Dans un quartier central et d'affaires, à Saumur. S'adresser audit notaire. (279)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Nommée LA RIVIÈRE

Située commune de Chouzé-sur-Loire, à 12 kilomètres de Saumur,

Comprenant : une belle maison de maître en parfait état, un grand jardin planté de vieux arbres, vastes servitudes et un pré;

Le tout à l'abri des inondations, sur le côté nord de la grande levée de la Loire.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé. (320)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE ROUENNERIE,
DRAPERIE ET BLANC,
Bien achalandé,

Situé à Vihiers.

S'adresser à M. DELMAS, huissier à Vihiers. (262)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec BEAU JARDIN bien affranché,

Située rue Duncan, n° 1 (Basses-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M^e M^{me} ROUAS, notaire.

Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaufort, n° 9.

S'adresser à M. GAMBICHON, quai de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL RAS

Agé de vingt mois.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

MAISON DE BLANC
Quai de Limoges.

M. SAINTON-GULLON demande un apprenti.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

49, rue Royale, Saumur.

Au premier.

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ,

Rue d'Orléans, 36, à Saumur.

Seul entrepositaire des Bières de Maxeville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

BONNETERIE

MAISON P. FOUCHER

SAUMUR.

On demande un apprenti.

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et de sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. la 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. THOUVENOT, confiseur, GAREAU-RATONIS, MOLLY ALLE, négociants, et dans les principales maisons d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.